

DEC190917DR10

Décision portant nomination de M. Christophe LEFEVRE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180890DR10 portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg et nommant M. Pierre Rabu en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateurs de particules) délivré à M Christophe LEFEVRE le 12/02/2019 par APAVE Alsacienne ;

Vu l'avis de l'instance de concertation de l'UMR7504-IPCMS du 04/12/2014 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Christophe LEFEVRE, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/2019.

Article 2 : Missions

M. Christophe LEFEVRE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Christophe LEFEVRE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 08 mars 2019


Le directeur de l'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'université de Strasbourg



Michel DENEKEN

DEC190918DR10

Décision portant nomination de M. Simon GREE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut des Sciences des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent Roucoules en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à M. Simon GREE le 12/02/19 par APAVE Alsacienne ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Simon GREE, Ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20/03/19.

Article 2 : Missions

M. Simon GREE exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Simon GREE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Mulhouse le 8 mars 2019

Le directeur de l'unité
Vincent Roucoules


Pr. Vincent ROUCOULES - Directeur
Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
UMR7361 CNRS UHA

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace

La Présidente de
l'Université de Haute-Alsace
C. GANGLOFF-ZIEGLER

Pr. Vincent FOUQUETS - Directeur
Institut de Recherche en Mécanique et
Matériaux (IRMM)

Décision portant nomination de M. Dominique BIELLMANN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC141983INSB portant renouvellement de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire et nommant M. Bertrand Séraphin en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection dans le secteur industrie/recherche option « sources radioactives scellées » (sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules) délivré à M. Dominique BIELLMANN le 12/02/19 par APAVE Alsacienne ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Dominique BIELLMANN, Ingénieur d'étude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 26/01/19.

Article 2 : Missions

M. Dominique BIELLMANN exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Dominique BIELLMANN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

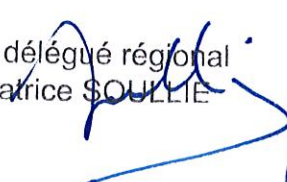
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch le 12 avril 2019


Le directeur de l'unité
Bertrand Séraphin

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


MICHEL BENEKEN

Visa du délégué régional de l'Inserm



Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Éric SIMON
Délégué Régional